

Rectorat de l'académie de Créteil

Délégation académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle

Créteil, le 05 septembre 2024

DAAC

Affaire suivie par :

Valentin Grimaud

Tél : 01 57 02 66 65

Mél : ce.daac@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le délégué académique à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

à

Mesdames et messieurs les proviseurs

Mesdames et messieurs les principaux

Objet : Référents culture en lycée et en collège

Référence : [Circulaire n° 2010-012 du 29-1-2010](#)

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) est chargée d'animer le réseau des professeurs-référents culture en collège et en lycée.

Dans cette perspective, j'ai le plaisir de convoquer le ou les référents culture de votre établissement à la journée de formation académique qui se déroulera en deux temps le :

vendredi 18 octobre 2024

- de 9 heures à 12h30 dans l'auditorium de l'Institut de France - 23 Quai de Conti, 75006 Paris.

Ordre du jour :

- Ouverture par Arthur Dehaene, directeur des services administratifs de l'Institut de France.
- Actualités de l'éducation artistique et culturelle et perspectives 2024-25 par l'équipe de la DAAC.
- Table ronde « Arts et sciences : quels rapprochements et pratiques croisées pour une éducation artistique et culturelle ouverte au vivant ? » avec les académiciens Tatiana Giraud, Fabrice Hyber, Jacques Rougerie.
- Carte blanche à Hervé di Rosa, membre de l'Académie des beaux-arts.

- de 14 heures à 16h30, sur inscription préalable (liens envoyés ultérieurement aux référents culture), au sein d'une structure artistique et culturelle partenaire de l'académie, proche de l'Institut de France.

Nous invitons les chefs d'établissement à **nommer** les référents culture **sur la plateforme Adage** avant le vendredi 13 septembre 2024 (cf paragraphe « 3.1.1.4.1 Directeur d'école/chef établissement, professeur(s) référent(s) culture, labellisation E3D » du vademecum Adage ci-joint).

Les référents culture seront ensuite **convoqués** via Sofia avec leur adresse académique à la journée de formation « EAC-FO0301 FORMATION REFERENTS CULTURE ACADEMIE ».

Cette convocation officielle de l'E AFC vaudra également pour nomination définitive en tant que référent culture.

Je vous prie également de bien vouloir établir une **lettre de mission** pour le référent culture de votre établissement au titre de l'année scolaire 2024-2025 ; vous trouverez un modèle en annexe. Cette lettre de mission doit être complétée, signée et renvoyée à l'adresse ce.daac@ac-creteil.fr avant le 29 novembre 2024.

Pour rappel, les modalités d'indemnisation de cette mission en IMP sont fixées réglementairement ([Décret n°2015-475](#) du 27 avril 2015 - [Circulaire n°2015-058](#) du 29 avril 2015) et peuvent varier selon l'établissement.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre active coopération.

Le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,



Jean-Jacques Paysant

Suivre les actualités de la DAAC :

- Site internet : <https://daac.ac-creteil.fr/>
- S'inscrire au bulletin d'information : écrire à ce.daac@ac-creteil.fr
- Contenus multimédia : www.youtube.com/@daaccreteil